

BEAUVAU

UNITÉ SGP POLICE a exigé :

- L'anonymisation permanente et pour tous.
- Formation des magistrats à l'usage des armes dans la situation que vivent les FDO.
- Statut spécifique du policier au regard des responsabilités qui pèsent sur les policiers.
- Pas de détention provisoire. Et maintien du salaire avec les primes en cas d'interdiction d'exercer et de suspension !
- Une protection fonctionnelle efficace pour les policiers victimes ou mis en cause en imposant à l'administration une procédure facilitée (guichet unique...) Plus la garantie de la prise en charge de leurs frais pour eux ET leurs familles CONFORMÉMENT À LA LOI.

Le Ministre est d'accord avec UNITÉ SGP POLICE sur :

- ▶ Protection fonctionnelle : modifier la mise en œuvre de la protection fonctionnelle avec un guichet unique, une assistance juridique de proximité, une vraie prise en charge des frais médicaux même importants. Un rendez-vous est pris à la rentrée pour débiter les travaux !
- ▶ Maintien des primes en plus du traitement lors d'une suspension
- ▶ Étudier la loi pour revenir sur la détention provisoire d'un policier agissant en mission (un des critères du statut spécifique du policier mis en examen)
- ▶ Trouver rapidement un texte de loi pour l'anonymisation totale des policiers sans craindre de rejet du conseil constitutionnel.
- ▶ Travailler rapidement avec le Garde des Sceaux sur les juridictions et magistrats spécialisés.

UNITÉ SGP POLICE A ENTENDU LES ENGAGEMENTS FORTS DU MINISTRE ET S'ATTACHERA AU RESPECT DE LEUR MISE EN ŒUVRE !